

mémentos

APPRENDRE

UTILE

2023/24

Béatrice et Francis Grandguillot

Analyse financière

Inclut le projet de règlement
adopté par l'ANC le 04/11/2022
relatif à la modernisation
des états financiers

20^e

Cours intégral et synthétique

Béatrice et Francis Grandguillot

sont professeurs de comptabilité et de gestion dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Ils sont également auteurs de nombreux ouvrages dans ces matières.

Des mêmes auteurs, chez le même éditeur

Collection « Carrés Rouge »

– *L'essentiel du Droit fiscal*, 23^e éd. 2023 (en coll. V. Dussart).

Collection « Mémentos »

- *Comptabilité générale*, 23^e éd. 2023-2024.
- *Exercices corrigés de Comptabilité générale*, 24^e éd. 2023-2024.
- *Analyse financière*, 20^e éd. 2023-2024.
- *Exercices corrigés d'Analyse financière*, 16^e éd. 2023-2024.

Collection « En poche »

- *Comptable*, 15^e éd. 2023-2024.
 - *Analyse financière*, 13^e éd. 2023-2024.
-

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr



© 2023, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
EAN 9782297221368
ISSN 2680-073X
Collection Mémentos

mémentos

APPRENDRE

UTILE

2023/24

Béatrice et Francis Grandguillot

Analyse financière

Inclut le projet de règlement
adopté par l'ANC le 04/11/2022
relatif à la modernisation
des états financiers

20^e

Cours intégral et synthétique

mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

Chez le même éditeur

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| ▪ Amphi LMD | ▪ Master |
| ▪ Mémentos | ▪ En Poche |
| ▪ Exos LMD | ▪ Droit Expert |
| ▪ Méthodo LMD | ▪ Droit en poche |
| ▪ Carrés Rouge | ▪ Petit Lexique |
| ▪ Annales corrigées et commentées | ▪ Hors collection |

Présentation

Ce livre d'Analyse financière (également appelée *Diagnostic financier* ou *Finance d'entreprise*) présente l'ensemble des connaissances et des techniques à mettre en œuvre pour étudier l'**activité**, la **rentabilité** et le **financement** de l'entreprise de façon synthétique, structurée et visuelle. Il comporte de **nombreux exemples corrigés** pour faciliter la compréhension de cette matière.

Cette 20^e édition 2023/2024 développe successivement :

- l'analyse de l'activité et de la performance ;
- l'analyse de la structure financière et de l'équilibre financier ;
- l'analyse des tableaux de flux ;
- la méthode de l'analyse financière de la Banque de France.

Par ailleurs, cette nouvelle édition intègre **les recommandations de l'Autorité des normes comptables relatives aux conséquences de l'événement Covid-19** sur la performance et la situation des entreprises encore affectées par la crise sanitaire. Elle inclut également **les éléments essentiels du projet de règlement adopté par l'ANC le 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers**.

L'ouvrage est entièrement à jour et adapté pour l'année universitaire 2023/2024. Il s'adresse aux étudiants :

- des facultés de sciences économiques, de droit, AES... ;
- de l'enseignement supérieur de gestion, notamment ceux des IUT (BUT GEA...) ;
- de licence (CCA, économie-gestion...) ;
- de master (AES, CCA, économie-gestion...) ;
- des Écoles de Management ;
- engagés dans de nombreuses formations qui incluent de l'analyse financière.

Plan de cours

P résentation	5
C hapitre 1 L'approche financière de l'entreprise	15
1 Définition et objectif	15
2 Les sources d'information de l'analyse financière	15
A – L'information comptable	15
1) Les comptes annuels	15
2) Présentation simplifiée des comptes annuels	16
B – Les autres sources d'information	17
1) Le rapport de gestion	17
2) Le rapport du commissaire aux comptes et la procédure d'alerte	18
3) L'information à la disposition du public	19
4) Les documents d'information financière et prévisionnelle	19
5) Les sources d'information diverses	20
3 Le diagnostic financier	20
A – Objectif	20
B – Les utilisateurs	20
C – Les méthodes de l'analyse financière	21
D – L'impact de l'épidémie de la Covid-19	23
E – L'impact de la guerre en Ukraine	24
4 La modernisation des états financiers	24

PARTIE 1

L'analyse de l'activité et de la performance

Chapitre 2	La description du compte de résultat	27
1	Définition	27
2	La structure du compte de résultat	28
3	La définition des postes du compte de résultat	29
	<i>A – Les charges</i>	29
	1) Les charges d'exploitation	29
	2) Les quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	30
	3) Les charges financières	30
	4) Les charges exceptionnelles	30
	5) La participation des salariés	31
	6) L'impôt sur les bénéfices	31
	<i>B – Les produits</i>	31
	1) Les produits d'exploitation	31
	2) Les quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	32
	3) Les produits financiers	32
	4) Les produits exceptionnels	33
4	Le tableau de correspondance des comptes en système développé	34
	<i>A – Les charges</i>	34
	<i>B – Les produits</i>	35
Chapitre 3	Les soldes intermédiaires de gestion	41
1	Définition et objectif	41
2	La structure et l'interprétation des soldes	42
	<i>A – La marge commerciale</i>	42
	1) Définition et calcul	42
	2) L'évolution	42
	<i>B – La production de l'exercice</i>	43
	1) Définition et calcul	43
	2) L'évolution	43
	<i>C – La valeur ajoutée</i>	44
	1) Définition et calcul	44
	2) L'évolution	46
	3) Le degré d'intégration et la répartition de la valeur ajoutée	46
	<i>D – L'excédent brut d'exploitation</i>	47
	1) Définition et calcul	47
	2) L'évolution	48
	3) La profitabilité économique	48
	4) La rentabilité économique	49
	<i>E – Le résultat d'exploitation</i>	49
	1) Définition et calcul	49
	2) L'évolution	50
	3) La profitabilité économique nette	50

4) La rentabilité économique nette	50
<i>F – Le résultat courant avant impôts</i>	51
1) Définition et calcul	51
2) L'évolution	52
3) La profitabilité financière	52
<i>G – Le résultat exceptionnel</i>	52
<i>H – Le résultat net de l'exercice</i>	52
1) Définition et calcul	52
2) La profitabilité nette	53
3) La rentabilité financière	53
4) L'effet de levier	54
<i>I – Les plus-values et les moins-values sur cessions d'éléments d'actif</i>	54
3 Le schéma de la hiérarchie des soldes	54
4 Le tableau des soldes intermédiaires de gestion	56
5 Les retraitements des soldes intermédiaires de gestion	59
<i>A – Les retraitements relatifs aux charges de sous-traitance de fabrication</i>	59
<i>B – Les retraitements relatifs aux charges de personnel</i>	59
<i>C – Les retraitements relatifs au crédit-bail</i>	59
<i>D – Les retraitements relatifs aux subventions d'exploitation</i>	59
<i>E – Les retraitements relatifs aux impôts et taxes</i>	59
<i>F – Le tableau récapitulatif des retraitements</i>	60
6 Les informations sur les conséquences de l'épidémie de la Covid-19	62
Chapitre 4 La capacité d'autofinancement	65
1 Définition et objectif	65
2 Le calcul de la capacité d'autofinancement	65
<i>A – La méthode soustractive</i>	67
<i>B – La méthode additive</i>	68
<i>C – Le retraitement de la capacité d'autofinancement</i>	68
3 L'autofinancement	68
4 L'évolution de la capacité d'autofinancement et de l'autofinancement	69
<i>A – La capacité d'endettement</i>	69
<i>B – La valeur ajoutée consacrée à l'autofinancement</i>	69
Chapitre 5 La variabilité des charges et le seuil de rentabilité	73
1 Définition et objectif	73
<i>A – La variabilité des charges</i>	73
<i>B – Le seuil de rentabilité</i>	74
2 Le compte de résultat différentiel et les marges sur coût variable	75
<i>A – Le compte de résultat différentiel</i>	75
<i>B – Les marges sur coût variable</i>	76

3 Le calcul et l'interprétation du seuil de rentabilité	76
<i>A – La détermination du seuil de rentabilité</i>	76
<i>B – Les représentations graphiques</i>	77
<i>C – L'évolution du seuil de rentabilité</i>	78
<i>D – Le point mort et la marge de sécurité financière</i>	78
1) Le point mort	78
2) La marge de sécurité financière	79
4 Le levier d'exploitation ou levier opérationnel	79

PARTIE 2

L'analyse de la structure financière et de l'équilibre financier

Chapitre 6	La description du bilan et de l'annexe	87
1	Définition du bilan	87
2	La structure du bilan	88
3	La définition des postes du bilan	89
<i>A – L'actif</i>		89
1)	Le capital souscrit – non appelé	89
2)	L'actif immobilisé	89
3)	L'actif circulant	90
4)	Les charges à répartir sur plusieurs exercices	91
5)	Les primes de remboursement des emprunts	91
6)	Les écarts de conversion Actif	91
<i>B – Le passif</i>		91
1)	Les capitaux propres	91
2)	Les provisions	92
3)	Les dettes	92
4)	Les écarts de conversion Passif	93
4	Le tableau de correspondance des comptes en système développé	94
<i>A – L'actif</i>		94
<i>B – Le passif</i>		96
5	Les informations sur les conséquences de l'épidémie de la Covid-19 et du conflit russo-ukrainien	97
6	L'annexe en système développé	103
<i>A – Définition</i>		103
<i>B – Le contenu de l'annexe</i>		103
<i>C – La présentation des tableaux de l'annexe</i>		106
Chapitre 7	Le bilan fonctionnel	115
1	Définition et objectif	115
2	La structure du bilan fonctionnel	115
<i>A – Les principes</i>		115

<i>B – Les retraitements</i>	117
1) Le reclassement de postes du bilan comptable	117
2) L'intégration d'éléments hors bilan	117
3) La correction des créances et des dettes	118
4) L'élimination de postes du bilan comptable	118
3 La présentation du bilan fonctionnel après les retraitements	118

Chapitre 8 L'approche fonctionnelle de l'équilibre financier 123

1 La notion d'équilibre financier	123
2 Le fonds de roulement net global	123
<i>A – Définition</i>	123
<i>B – Calcul</i>	123
<i>C – Le niveau et l'évolution du fonds de roulement net global</i>	124
3 Le besoin en fonds de roulement	125
<i>A – Définition</i>	125
<i>B – Calcul</i>	126
<i>C – Le niveau et l'évolution du besoin en fonds de roulement</i>	127
1) Le besoin en fonds de roulement d'exploitation	127
2) Le besoin en fonds de roulement hors exploitation	130
4 La trésorerie nette	131
<i>A – Définition et calcul</i>	131
<i>B – Le niveau et l'évolution de la trésorerie nette</i>	132
5 Les ratios de structure financière	133
<i>A – Le ratio de couverture des capitaux investis</i>	133
<i>B – Le ratio d'autonomie financière</i>	134
<i>C – Le ratio de financement courant du besoin en fonds de roulement</i>	134
6 L'évolution de l'analyse fonctionnelle	135

Chapitre 9 Le bilan financier 139

1 Définition et objectif	139
2 La structure du bilan financier	139
<i>A – Les principes</i>	139
<i>B – Les retraitements</i>	141
1) Le reclassement de postes du bilan comptable	141
2) L'intégration des éléments hors bilan	142
3) L'élimination de postes du bilan comptable	142
3 La présentation du bilan financier après les retraitements	143

Chapitre 10 L'analyse de la liquidité et de la solvabilité 149

1 La notion d'équilibre financier	149
2 Le fonds de roulement financier	149
<i>A – Définition</i>	149
<i>B – Calcul</i>	149
<i>C – Le niveau et l'évolution du fonds de roulement financier</i>	150

3 Les ratios de liquidité et de solvabilité	151
<i>A – Les ratios de liquidité</i>	151
<i>B – Les ratios de solvabilité</i>	152

PARTIE 3

Les tableaux de flux

Chapitre 11 La description et l'analyse du tableau de financement	157
1 Définition et objectif	157
2 La structure du tableau de financement	158
3 Le tableau des emplois et des ressources : Tableau I	159
<i>A – Les ressources durables</i>	160
<i>B – Les emplois stables</i>	161
<i>C – Le modèle du tableau I</i>	162
<i>D – L'analyse du tableau I</i>	162
4 Le tableau des variations du fonds de roulement net global : Tableau II	163
<i>A – Les besoins et les dégagements</i>	164
<i>B – Les soldes</i>	164
<i>C – Le schéma explicatif du tableau II</i>	165
<i>D – Le modèle du tableau II</i>	166
<i>E – L'analyse du tableau II</i>	167
Chapitre 12 La description et l'analyse du tableau des flux de trésorerie	173
1 La notion de flux de trésorerie	173
2 Définition et objectif du tableau des flux de trésorerie	173
3 Définition de la trésorerie	174
4 La structure du tableau des flux de trésorerie	175
<i>A – Les activités et les flux</i>	175
<i>B – La variation de trésorerie</i>	177
5 Les modèles du tableau des flux de trésorerie	177
<i>A – Le modèle 1</i>	177
<i>B – Le modèle 2</i>	178
6 L'analyse des flux	180

<i>A – Le flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	180
<i>B – Le flux net de trésorerie lié à l'investissement</i>	180
<i>C – Le flux net de trésorerie lié au financement</i>	180

PARTIE 4

La méthode de l'analyse financière de la Banque de France

Chapitre 13	L'analyse financière de la Banque de France	189
1	Le rôle et les principes de l'analyse financière de la Banque de France	189
2	La cotation Banque de France	190
	<i>A – La cote d'activité</i>	191
	<i>B – La cote de crédit</i>	191
3	La méthode des scores	193
4	La gestion opérationnelle et dynamique des entreprises (GEODE)	194

L'approche financière de l'entreprise

1 • DÉFINITION ET OBJECTIF

L'analyse financière peut être définie comme un ensemble de méthodes d'analyse exploitant des informations *financières et économiques* destinées à apprécier l'entreprise dans sa globalité et à porter un jugement sur *sa performance, sa situation financière, ses risques*. Les informations traitées peuvent concerner le passé, le présent ou l'avenir.

L'objectif premier de l'analyse financière est d'établir un diagnostic financier de l'entreprise ; elle est une aide à la prise de décision. L'analyse financière permet d'améliorer la gestion de l'entreprise, d'effectuer des comparaisons avec d'autres entreprises du même secteur d'activité et d'apporter les réponses aux questions suivantes :

- quelle est la *valeur* de l'entreprise ?
- quelle est la capacité de l'entreprise à créer de la *richesse* ?
- l'entreprise est-elle *rentable* ?
- la *structure financière* de l'entreprise est-elle équilibrée ?
- la *stratégie* de l'entreprise est-elle adaptée à ses besoins et à ses ressources ?
- l'entreprise est-elle *compétitive* ?
- quels sont les points forts, les points faibles et les *potentialités* de l'entreprise ?
- quels sont les *risques* encourus de l'entreprise ?

2 • LES SOURCES D'INFORMATION DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

Pour mener à bien l'analyse financière de l'entreprise, l'analyste doit connaître *l'ensemble des sources d'information* (internes, externes, comptables et autres) dont il peut disposer, les comprendre, savoir les interpréter et les exploiter.

A - L'information comptable

1) Les comptes annuels

L'analyse financière s'effectue essentiellement à partir de *l'information comptable* et plus particulièrement à l'aide des *comptes annuels* comprenant :

Le bilan

: synthèse des ressources de financement dont dispose l'entreprise à une date donnée (passif) et des utilisations de ces ressources (actif).

Le compte de résultat

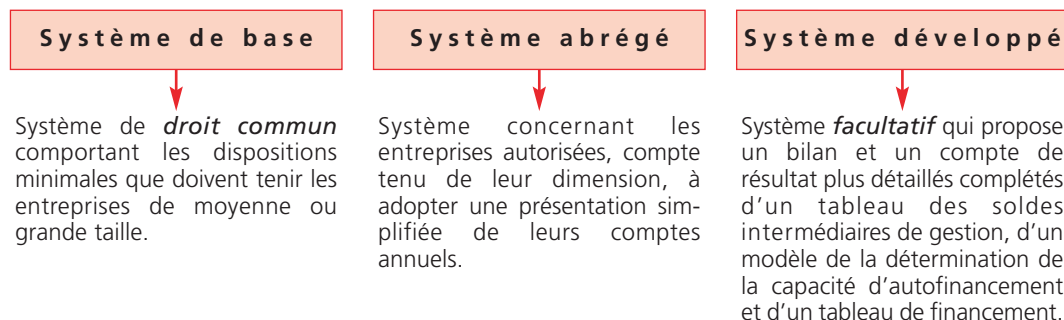
: synthèse des ressources obtenues (produits) et des coûts occasionnés (charges) par l'activité de l'entreprise pour une période donnée et détermination du résultat qui en découle.

L'annexe

: compléments d'information chiffrés et non chiffrés utiles à la compréhension du bilan et du compte de résultat.

En principe, les comptes annuels forment **un tout indissociable**. Ils font l'objet de retraitements en vue d'obtenir une meilleure représentation économique et financière et de **neutraliser** l'incidence de critères juridiques et fiscaux retenus dans le cadre de la comptabilité.

Le Plan comptable général (PCG) actuel prévoit **trois systèmes de présentation** de ces documents, selon la taille des entreprises, qui permettent de détailler plus ou moins les informations :



Le système retenu dans le présent ouvrage est le système développé. Ce dernier est en effet le mieux adapté à l'analyse financière.

2) Présentation simplifiée des comptes annuels

Les **obligations** de présentation des comptes annuels des micro-entreprises, des petites entreprises et des moyennes entreprises (créées par la loi Pacte) sont désormais **simplifiées**, ainsi :

- **les micro-entreprises** au sens comptable (sauf les holdings), c'est-à-dire celles qui ne dépassent pas au titre du dernier exercice clos, sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants : 350 K€ de total de bilan, 700 K€ de CA net, 10 salariés peuvent présenter un bilan et un compte de résultat simplifiés et sont dispensées de l'annexe ;
- **les petites entreprises** au sens comptable, c'est-à-dire celles qui ne dépassent pas au titre du dernier exercice clos, sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants : 6 M€ de total de bilan, 12 M€ de CA net, 50 salariés peuvent présenter des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) simplifiés ;
- **les moyennes entreprises** au sens comptable, c'est-à-dire celles qui dépassent les seuils des petites entreprises mais qui ne dépassent pas au titre du dernier exercice clos, sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants : 20 M€ de total de bilan, 40 M€ de CA net et 250 salariés peuvent présenter un compte de résultat simplifié.

B - Les autres sources d'information

1) Le rapport de gestion

Le rapport de gestion est un **document obligatoire** établi à la clôture de chaque exercice comptable, lié aux comptes annuels, établi par les dirigeants de sociétés autres que celles qualifiées de petites entreprises au sens comptable.

L'objet du rapport de gestion est de fournir des **informations significatives** aux associés ainsi qu'aux tiers.

Les informations qui doivent y figurer sont réunies au sein de l'article 225-100 du Code de commerce qui dispose :

« 1. – Le rapport de gestion mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 225-100 comprend les informations suivantes :

1° Une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires ;

2° Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, des indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ;

3° Une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée ;

4° Des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité ;

5° Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;

6° Lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits, des indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Ces indications comprennent l'utilisation par l'entreprise des instruments financiers ».

Les dispositions des 4° et 5° ne concernent que **les sociétés cotées**.

Notons que **les petites entreprises au sens comptable** sont dispensées du rapport de gestion.

Le rapport de gestion est complété, dans les sociétés anonymes et dans les sociétés en commandite par actions cotées ou non, par **le rapport sur le gouvernement d'entreprise** qui comprend essentiellement des informations relatives au fonctionnement des organes d'administration et de direction, aux rémunérations des dirigeants.

De plus, les grandes entreprises de plus de 500 salariés, cotées ou non, doivent inclure dans leur rapport de gestion **une déclaration de performance extra-financière**. Cette déclaration présente des informations sur le plan social, sociétal, environnemental, pertinentes et utiles à la compréhension de la situation et de l'activité de l'entreprise.

2) Le rapport du commissaire aux comptes et la procédure d'alerte

Dans l'exercice de sa mission de contrôle légal des opérations des sociétés, le commissaire aux comptes doit établir un rapport sur **les comptes annuels** et le communiquer à l'assemblée générale des associés.

Le rapport comporte **deux parties essentielles** :

- **l'opinion sur les comptes annuels** : le commissaire aux comptes **certifie** la régularité, la sincérité, l'image fidèle des comptes annuels arrêtés par l'entreprise ainsi que de sa situation financière. Il **apporte** les observations nécessaires pour justifier ses appréciations ;
- **les vérifications et informations spécifiques** : **vérification** du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des documents adressés aux associés et **communication** des inexactitudes, des irrégularités et des infractions relevées. Précisons qu'en matière de délais de paiement clients et fournisseurs, le commissaire aux comptes doit établir désormais une attestation sur la sincérité et la fiabilité des informations produites.

Lorsque le commissaire aux comptes constate, dans le cadre de sa mission, des **faits inquiétants** (importante perte de marché, trésorerie négative de manière aggravante, conflits sociaux graves, délais de paiement non respectés...) qui risquent de **compromettre la continuité** de l'exploitation de l'entreprise, il doit en **informer les dirigeants** et leur demander une explication.

Dans les cas d'absence de réponse ou de réponse insatisfaisante, le commissaire aux comptes déclenche une **procédure d'alerte**.

Celle-ci a pour objectif de prévenir les difficultés des entreprises, **d'attirer l'attention des dirigeants** sur les faits compromettant l'avenir de la société et **d'inciter les décideurs** à prendre les dispositions nécessaires. Si les décisions prises par les dirigeants ne permettent pas d'améliorer la situation, le commissaire aux comptes doit informer le président du Tribunal de commerce ou du Tribunal judiciaire, selon le cas. Toutefois, le commissaire aux comptes n'a pas le droit de s'immiscer dans la gestion de l'entreprise.

Précisons toutefois que dans le cadre du plan de relance, mis en place en 2021, les commissaires aux comptes ainsi que les experts-comptables ont proposé aux entreprises en situation de fragilité un diagnostic de sortie de crise, sans surcoût.

La loi Pacte du 22 mai 2019 a **unifié et rehaussé** les seuils de l'audit légal obligatoire pour les sociétés commerciales quelle que soit leur forme. Les nouveaux seuils sont les suivants : 8 M€ de chiffre d'affaires, 4 M€ de total de bilan et 50 salariés. Toutefois, cette loi introduit pour **les petites entreprises** un audit légal optionnel et allégé. En ce qui concerne **les petits groupes**, l'audit légal est obligatoire dans les sociétés mères dès lors que le groupe formé par la société mère et ses filiales significatives excède, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils précités. Les filiales significatives c'est-à-dire celles qui

dépassent, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils suivants : 4 M€ de CA, 2 M€ de total de bilan et 25 salariés doivent désigner au moins un commissaire aux comptes.

3) L'information à la disposition du public

Les sociétés commerciales (sociétés à responsabilité limitée, sociétés par actions et certaines sociétés de personnes) doivent, en principe, **déposer au greffe** du tribunal de commerce, sous forme électronique :

- les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés. Toutefois, **les micro-entreprises et les petites entreprises** au sens comptable (sauf celles appartenant à un groupe) peuvent demander respectivement que leurs comptes annuels ou leur compte de résultat ne soient pas rendus publics. En revanche, ils doivent rester accessibles aux autorités judiciaires et administratives, à la Banque de France et aux services de la statistique. Quant aux **moyennes entreprises** au sens comptable (sauf celle appartenant à un groupe), elles peuvent demander que leur bilan et leur annexe soient rendus publics selon un modèle simplifié ;
- le rapport de gestion pour les sociétés cotées ;
- le rapport général du commissaire aux comptes. Avec la loi Pacte, lorsque **les petites et moyennes entreprises** optent pour la confidentialité de certains éléments de leurs comptes annuels, le rapport du commissaire aux comptes n'accompagne pas les documents publiés, seul l'avis du commissaire aux comptes est rendu public.

Des services Internet permettent d'avoir accès aux documents déposés au greffe par les sociétés.

Par ailleurs, les sociétés commerciales **non cotées** qui établissent un rapport de gestion sont dispensées de son dépôt.

4) Les documents d'information financière et prévisionnelle

Dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises, les sociétés qui emploient, à la clôture de l'exercice, au moins 300 salariés ou ont réalisé un CA d'au moins 18 M€ ont l'obligation d'établir **quatre documents d'information financière et prévisionnelle** qui sont :

- **la situation de l'actif réalisable et disponible** (créances, valeurs mobilières de placement, trésorerie disponible) ainsi que celle du passif exigible (dettes) établie semestriellement ;
- **le tableau de financement ;**
- **le plan de financement prévisionnel**
- **le compte de résultat prévisionnel**

} établis annuellement

Chaque document est **accompagné d'un rapport** fournissant des commentaires et des compléments d'informations.

5) Les sources d'information diverses

En complément des documents obligatoires que doivent fournir les entreprises, l'analyste peut **collecter des informations** d'ordre financier et économique utiles au diagnostic financier grâce à la presse économique et spécialisée ; aux données statistiques d'organismes publics ou privés (INSEE, Chambres consulaires, syndicats professionnels...) et aux différents sites spécialisés accessibles par Internet.

3. LE DIAGNOSTIC FINANCIER

Le diagnostic financier est une pièce maîtresse du diagnostic général ; ce dernier permettant d'établir **un bilan de santé** de l'entreprise et d'envisager l'avenir dans les conditions souhaitées.

A - Objectif

Le diagnostic financier permet de **porter un jugement** sur l'activité de l'entreprise, sur sa situation financière et sur sa rentabilité.

Il s'articule en **trois phases** :

①

Observation

Déterminer le champ d'application.

Collecter les informations nécessaires.

②

Exploitation

Calculer des indicateurs économiques et financiers pertinents.

Suivre l'évolution de ces indicateurs dans le temps et dans l'espace d'après des normes.

③

Analyse

Repérer les points faibles, les points forts et les potentialités de développement.

Détecter les difficultés.

Conseiller et proposer des plans d'action.

Prendre des décisions relatives à la politique financière de l'entreprise.

B - Les utilisateurs

L'analyse financière d'une entreprise est menée soit en **interne**, soit par des **personnes extérieures**, pour le propre compte de l'entreprise ou pour un tiers.

Les utilisateurs de l'analyse financière sont multiples, leurs intérêts peuvent être conjoints ou différents, voire divergents dans certains cas.

Les principaux utilisateurs de l'analyse financière avec leurs objectifs respectifs sont présentés dans le tableau présenté page ci-contre :